

2023-11-30-11 : Décision modificative n°1 budget annexe "Immobilier Entreprises"

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Sébastien DROCHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Joël ESNAULT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Marie-Hélène LEOST, Michel THÉPAUT, Michel BOURCIER, Emmanuel CHARLES

Pouvoirs :

Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Ange FOUCHEREAU

Membres en exercice :50
Membres présents :36
Pouvoirs :7
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/11/2023
Date d'affichage: 08/12/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231130-2023-11-30-11-BF
Date de réception préfecture : 08/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal et aux budgets annexes immobilier d'entreprises et zones d'activités économiques ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du Conseil Communautaire N°2023-03-30-21 en date du 30 mars 2023, relative au vote du budget primitif « Immobilier d'Entreprises » pour l'année 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 15 novembre 2023 ;

VU l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe immobilier d'entreprises ;

IMMOBILIER ENTREPRISES							
Investissement				Recettes			
Nature	Dépenses		TOTAL BUDGET 2023	Nature	Recettes		TOTAL BUDGET 2023
	Total budget 2023	DM 1 2023			Total budget 2023	DM 1 2023	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		29 714,00	29 714,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	182 212,98	1 200,00	183 412,98	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	85 033,58		85 033,58
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 246,06	5 000,00	74 246,06	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	267 600,00		267 600,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 500,00	26 913,00	48 413,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES ATELIERS RELAIS	386 639,26	1 800,00	387 439,26
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	620 300,00		620 300,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS		1 550,00	1 550,00
			0,00				0,00
SOUS-TOTAL	893 259,04	33 113,00	926 372,04	SOUS-TOTAL	738 272,84	33 064,00	771 336,84
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	56 674,54		56 674,54	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			0,00
Mouvement d'ordre							
			0,00	021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	98 237,74	-12 451,00	85 786,74
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 342,00		4 342,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	117 765,00	12 500,00	130 265,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00		100 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00		100 000,00
Total Dépenses	1 054 275,58	33 113,00	1 087 388,58	Total Recettes	1 054 275,58	33 113,00	1 087 388,58
			1 087 388,58				0,00
Fonctionnement				Recettes			
Nature	Dépenses		TOTAL BUDGET 2023	Nature	Recettes		TOTAL BUDGET 2023
	Total budget 2023	DM 1 2023			Total budget 2023	DM 1 2023	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 000,00		28 000,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	17 500,00	3 500,00	21 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 705,00	10 500,00	16 205,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	197 000,00	11 360,00	208 360,00
66 CHARGES FINANCIERES	14 000,00		14 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	4 311,00	4 311,00				0,00
68 DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	1 000,00		1 000,00				0,00
			0,00				0,00
SOUS-TOTAL	48 705,00	14 811,00	63 516,00	SOUS-TOTAL	214 500,00	14 860,00	229 360,00
			0,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	45 865,74		45 865,74
Mouvement d'ordre							
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	98 237,74	-12 451,00	85 786,74				0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	117 765,00	12 500,00	130 265,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 342,00		4 342,00
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00	043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00
Total Dépenses	264 707,74	14 860,00	279 567,74	Total Recettes	264 707,74	14 860,00	279 567,74

Accusé de réception n° 2023-11-30-11-BF
Date de réception préfecture : 08/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département..

ENTENDU l'exposé de Madame LÉZÉ, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la décision modificative N°1 au budget annexe « Immobilier d'Entreprises » telle qu'exposée ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 novembre 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Marie-Ange Fouchereau

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231130-2023-11-30-11-BF
N° de dossier : 2023-11-30-11-BF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département..